

Province de
Hainaut

Budget provincial 2026

**« Faire face,
encore et toujours »**

hainaut.be

**Chaque jour
avec vous !**



Chaque année, la confection du budget de la Province de Hainaut est un **exercice d'équilibriste** ! 2026 n'échappe pas à la règle.

A l'issue de longs moins consacrés à la mise en œuvre d'un plan de redéploiement appelé « Agir pour l'Avenir », la majorité provinciale présente **son premier budget porteur de lignes politiques fortes**.

Malgré l'impact grandissant de décisions prises par les autres niveaux de pouvoir, la situation financière du Hainaut maintient **un léger boni de 39 971 € à l'exercice propre**.

La recherche de recettes nouvelles et la maîtrise des dépenses de dette, de personnel et en énergies – obtenue grâce à la mobilisation des services –, ont permis, dès le contrôle interne de fin 2025, de dégager des moyens pour soulager les finances à court terme : 16,4 millions.

Le Collège provincial tient également parole : **le personnel provincial est sauvégarde**. Des gestes en sa faveur sont même posés : une enveloppe est prévue pour faire face à suppression pure et simple des points APE qui frappe la Province.

Il n'en reste pas moins que la Province de Hainaut, davantage que les autres pouvoirs locaux, devra encore **assumer des défis financiers considérables dans les mois et les années à venir**.

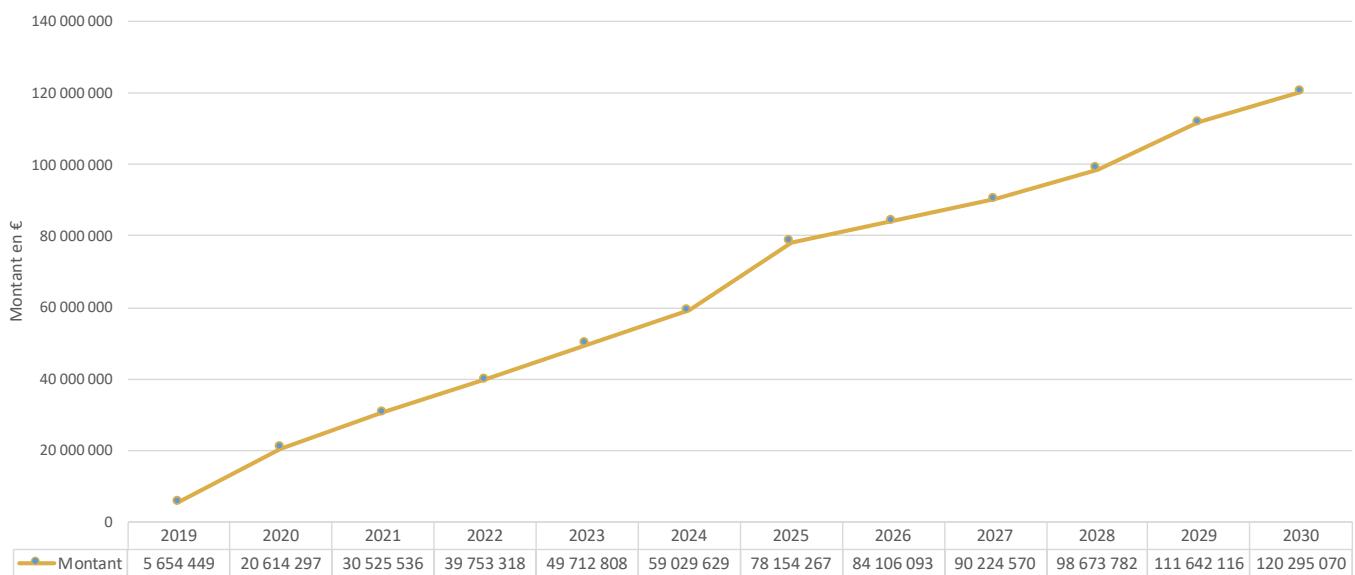
Le moindre n'est pas une participation au **financement des zones de secours qui se chiffre 84 millions dans le budget 2026** et atteindra le montant exorbitant de 120 millions en 2030. Une évolution intenable sans compensations.

Quelles sont ces décisions qui frappent durement le Hainaut ?

L'analyse de la trajectoire budgétaire de la Province est sans équivoque. Alors que l'Institution présentait encore un boni de plus de 6 millions en 2018, la dernière mandature a été marquée par **un plongeon spectaculaire : la situation n'a pu rester à l'équilibre que par des économies internes et un recours aux réserves.**

Cette courbe négative s'explique aisément : entre 2019 et 2025, la participation provinciale au financement des zones – imposée par la Wallonie – est passée de 5,6 millions à 78 millions. Le budget 2026 intègre encore une nouvelle hausse complémentaire de 6 millions.

La Province continue ainsi à devoir pallier les carences de l'Etat fédéral dont la responsabilité en matière de sécurité civile est pourtant consacrée par la Loi. La contribution provinciale – organisée sans aucune base légale – dépasse la barre des 100% du Fonds des Provinces, **faisant de la sécurité civile la deuxième source de dépenses provinciales après l'enseignement.** La possibilité de valoriser l'important travail de formation mené par l'Ecole provinciale du Feu au bénéfice direct des zones de secours de notre territoire ne permet de récupérer que la somme symbolique de 3 millions.

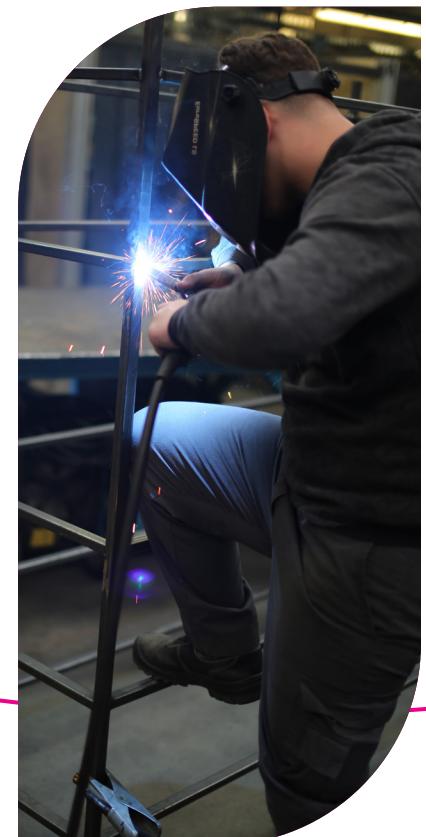


▲ Evolution du Financement des Zones de secours.

Parallèlement, d'autres dispositions prises par le Gouvernement wallon ont impacté les finances provinciales depuis le début de l'actuelle mandature :

- **la diminution des compensations Plan Marshall (- 17 millions),**
- **la non indexation du Fonds des Provinces,**
- **la suppression des points APE (- 2,3 millions).**

Y répondre ? Un **travail collectif**



Province de
Hainaut

PROJET DE BUDGET 2026

L'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre du plan de redéploiement **Agir pour l'Avenir** dont les axes majeurs sont :

- La poursuite stricte du **moratoire sur le personnel** ;
- La mise en œuvre d'**une stratégie immobilière globale** visant à rationaliser le patrimoine par des ventes, des regroupements et des investissements en faveur des économies d'énergie ;
- **La suppression d'activités** : le tourisme, les relations extérieures, la politique des seniors, certains labos... ;
- **La proposition de reprise de certaines d'entre elles** par la Wallonie en 2027 ;
- **La réalisation de réorganisations internes** : mutualisations, réduction de 50% des subventions facultatives, accélération de la digitalisation... ;
- **La maîtrise de dépenses** en se basant sur une moyenne des budgets consommés par les services durant les dernières années.

Ce **plan de 143 mesures**, pensé avec l'administration, ne portera que progressivement ses fruits : il ne suffira pas, de toute manière. Le Collège provincial a donc décidé d'**activer une fiscalité « juste et équilibrée »** épargnant le contribuable hainuyer.

La Province double sa taxe sur les établissements dangereux (+1,38 million) et sur les dépôts de mitraille. À ces impôts répondant à des objectifs environnementaux, elle ajoute deux nouvelles taxes :

- sur les entreprises Seveso (1,85 million),
- sur les hébergements touristiques (1,95 million).



Le personnel, une richesse

Le maintien rigoureux du non-remplacement des départs ayant une incidence financière est essentiel. Il a permis de réduire le volume d'emploi à raison de près de 400 ETP sans impacter de manière trop sensible le service au public.

Mais le Collège provincial réaffirme en même temps sa volonté de préserver l'emploi existant et de conserver son caractère qualitatif. Ainsi, **les agents concernés ne pâtiront pas de la réforme des APE**. Une décision prise pour permettre de conserver un encadrement de qualité dans les structures éducatives et sociales.

D'autres engagements sont pris :

- **175 agents contractuels** seront nommés en 2026,
- **l'assurance hospitalisation** sera étendue aux contractuels,
- **les primes de fin d'année et le pécule de vacances** seront préservés.
- **la cellule de reconversion** des agents concernés par les suppressions d'activités sera renforcée,



Au budget ordinaire : entre dépenses maîtrisées et effet fiscal.

ORDINAIRE			
Recettes		Dépenses	
Prestations	18.681.930	Personnel	332.892.731
Transferts	523.216.215	Fonctionnement	78.354.840
Dette	744.737	Transferts	93.644.171
	542.642.882	Dette	37.231.670
Prélèvements	1	Prélèvements	479.500
Subventions-traitements (enseignants)	288.524.357	Traitements enseignants	288.524.357
Total avec enseignants	831.167.240	Total avec enseignants	831.127.269
Boni exercice	39.971		
Boni exercices antérieurs	46.340.138		
Autres exercices antérieurs	816.070	Dépenses Exercices antérieurs	20.235.884
Total Exercices antérieurs	47.156.208	Total Exercices antérieurs	20.235.884
Boni général	26.960.295		
EXTRAORDINAIRE			
Recettes		Dépenses	
Transferts	5.936.640	Transferts	710.700
Investissements	715.000	Investissements	22.774.470
Dette	15.171.417	Dette	0
	21.823.057		23.485.170
Mali sans prélèvements	-1.662.113		
Prélèvements	2.467.830	Prélèvements	700.000
Boni exercices antérieurs	64.365.867		
Boni général	64.471.584		

▲ Photographie du budget 2026

Si les dépenses sont globalement en hausse de 11 millions en raison de l'effet « zones de secours », **celles relatives au personnel affichent une baisse de 4 millions** : preuve des efforts de rigueur et du maintien d'un moratoire qui limite strictement le remplacement aux normes d'encadrement.

Les dépenses de fonctionnement sont également en légère diminution par un réajustement des postes énergétiques.



DEPENSES	B2025 initial	B2025 ajusté	PB2026 initial	Ecart B 2025 ini- aju	Ecart B2025 initial PB 2026 initial
Personnel	333.137.729	329.099.505	332.892.731	- 4.038.224	- 244.998
Subv-traitements	280.968.545	284.260.450	288.524.357	+ 3.291.905	+ 7.555.812
Fonctionnement	77.150.576	73.348.671	78.354.840	- 3.801.905	+ 1.204.264
Transferts	73.049.196	92.144.061	93.644.171	+ 19.094.865	+ 20.594.975
Dette	36.157.795	32.657.795	37.231.670	- 3.500.000	+ 1.073.875
Prélèvements	496.500	613.810	479.500	+ 117.310	- 17.000
TOTAL	800.960.341	812.124.292	831.127.269	+ 11.163.951	+ 30.166.928

▲ Focus sur les dépenses.

Alors que le Fonds des Provinces reste bloqué à 71,3 millions, **la principale hausse concerne les recettes de transfert**. Les additionnels au précompte immobilier sont en hausse de 5,5 millions tandis que la fiscalité propre apporte de nouvelles ressources. Une gestion saine a permis de réduire la reprise de provision destinée au financement des zones de secours.

RECETTES	B2025 initial	B2025 ajusté	PB2026 initial	Ecart B2025 Ini/Aju	Ecart B2025 initial PB2026 initial
Prestations	17.406.903	18.875.525	18.681.930	+ 1.468.622	+ 1.275.027
Transferts	501.888.995	507.830.040	523.216.215	+ 5.941.045	+ 21.327.220
Subv- traitements	280.968.545	284.260.450	288.524.357	+ 3.291.905	+ 7.555.812
Dette	717.197	1.041.353	744.737	+ 324.156	+ 27.540
Prélèvements	0	124.810	1	+ 124.810	+1
TOTAL	800.981.640	812.132.178	831.167.240	+ 11.150.538	+ 30.185.600

▲ Focus sur les recettes.



Un budget extraordinaire limité

Alors qu'elle est obligée d'assumer des dépenses qui ne lui incombent pas, la Province de Hainaut voit ses capacités d'investissement limitées.

La banque Belfius a décidé de limiter l'enveloppe des prêts qu'elle octroie en raison notamment, selon elle, « de sa situation financière tendue, de l'apparition de dépenses incompressibles (les zones de secours) et d'une dette en hausse ». Mais une hausse, soulignons-le, limitée à ... 8€ par habitant.

Cette analyse discutable **réduit le financement de 35 à 23,5 millions**.

14,2 millions sont inscrits en faveur de l'entretien et de la mise en sécurité des bâtiments. 3,1 millions sont dévolus aux missions de Hainaut Ingénierie Technique. 2026 ne verra donc l'engagement d'**aucun investissement immobilier important** de la part de la Province de Hainaut.

La rationalisation du patrimoine sera, au contraire, accélérée : une liste d'**une vingtaine de bâtiments** a été arrêtée en vue de **leur mise en vente en 2026**.

